

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3056

9 novembre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Aceras Investment S.A. | 146680 | OMP International S.A. | 146681 |
| Atlanta Renewables S.à r.l. | 146667 | Oriflame Cosmetics Global S.A. | 146686 |
| Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l. | 146681 | Orion Financial Investments S.A. | 146681 |
| Cellyant Capital Management SA | 146642 | PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- | |
| Cybergun International S.A. | 146681 | TIUM (Lux) S.à r.l. | 146687 |
| Kartesia Co-Invest II | 146652 | Pammon S.A. | 146681 |
| Kilcullen Tesla Holding S.A. | 146667 | Parc Belair Management | 146685 |
| Montagu & Park Capital S.A. | 146666 | Parcel World Distribution sàrl | 146686 |
| Münzing International S.à r.l. | 146667 | Parcs des Lumières S.à r.l. | 146686 |
| Münzing International S.à r.l. | 146667 | "Patrick COLLE S.à r.l." | 146686 |
| Nancyan S.A. | 146667 | Patron Jupiter Holdings S.à r.l. | 146687 |
| New Chaplin s.à r.l. | 146678 | Po Selector S.à r.l. | 146687 |
| New Chaplin s.à r.l. | 146678 | Prater S.à r.l. | 146687 |
| New Chaplin s.à r.l. | 146679 | Prima Management AG | 146688 |
| New Eren S.A. | 146679 | Project Minerva Holding S.à r.l. | 146687 |
| New Eren S.A. | 146679 | Project Minerva Properties S.à r.l. | 146688 |
| Nigmatek S.A. | 146679 | Savills Fund Management Gmbh, Luxem- | |
| Nordstad Fashion S. à r.l. | 146679 | bourg Branch | 146666 |
| Oasis Braun S.à r.l. | 146680 | SEB Investment GmbH Luxembourg Branch | |
| Octopus Holding S.A. | 146680 | | 146666 |
| Oerlikon Balzers Coating Luxembourg, S.à r.l. | | Sentinel Group Holdings S.A. | 146682 |
| | 146680 | SHCO 15 S.à r.l. | 146688 |
| Oerlikon Balzers Coating Luxembourg, S.à r.l. | | Steam International S.A. | 146688 |
| | 146680 | | |

Cellyant Capital Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 201.124.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Grégory DAS MERCES, born on 29 October 1977, in Le Blanc Mesnil (France) and having his professional address at 80, boulevard Bourdon, 92200 Neuilly sur Seine, France,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having his professional address in Pétange, by virtue of proxy dated 15 October 2015;

Nicolas HAMAR, born on 21 January 1974, in Paris (France), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, having his professional address in Pétange, by virtue of proxy dated 15 October 2015.

The above-mentioned proxy(-ies), being initialed *ne varietur* by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has, in the capacity of which it acts, requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles of Association”) of a public limited company (“société anonyme”) (the “Company”), the incorporation of which such party has approved.

Definitions

The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

“2010 Law” means the Luxembourg law dated 17 December 2010, relating to undertakings for collective investment, as amended from time to time;

“AIFM Law” means the Luxembourg law dated 12 July 2013 on alternative investment fund managers;

“AIF” an alternative investment fund in the meaning of Article 1 paragraph 39 of the AIFM Law;

“Articles” means the present articles of incorporation;

“Company Law” means the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time;

“Euro” or “EUR” means the lawful currency of the European Union Member States that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam.

Title I. Legal Form, Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by the present and all persons and entities who may become shareholders in future (the “Shareholders”), a company in the form of a “société anonyme”, (public limited company).

Art. 2. The Company's name is “Cellyant Capital Management SA” (hereinafter referred to as the “Management Company”).

Art. 3. The corporate purpose of the Management Company, as a company incorporated under Chapter 16 of the 2010 Law, is the performance of investment management (portfolio and risk management) under annex I paragraph (1) of the AIFM Law, for Luxembourg or foreign AIFs under its direct management.

The Management Company may in addition perform one or several other functions listed under Annex I paragraph (2) of the AIFM Law in the course of the collective management of Luxembourg or foreign AIFs:

- administration: (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation and pricing, including tax returns, (iv) regulatory compliance (v) monitoring maintenance of unitholder/shareholder register, (vi) distribution of income, (vii) unit/shares issues and redemptions; (viii) contract settlements, including certificate dispatch; (ix) record keeping;

- marketing;

- all activities linked to Luxembourg and foreign AIFs namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Management Company, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of Luxembourg or foreign AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its corporate purpose, in accordance with Article 125-2 of Chapter 16 of the 2010 Law and with the AIFM Law.

Art. 4. The Management Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office of the Management Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Management Company (the “Board of Directors”).

The Board of Directors is authorized to transfer the registered office of the Management Company within the municipality of Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Management Company deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital, Shares

Art. 6. The Management Company's capital is fixed at one hundred and thirty thousand Euro (EUR 130,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of one hundred and thirty Euro (EUR 130.-) each (the “Shares”).

The one thousand (1,000) Shares have all been fully paid in cash.

The authorized share capital is set at one million and three hundred thousand Euro (EUR 1,300,000 -) represented by ten thousand (10,000) Shares with a par value of one hundred and thirty Euro (EUR 130.-) each. The authorisation to increase in one or several times the subscribed share capital of the Management Company within the limit of the authorised share capital is granted to the Board of Directors for a period of a maximum five (5) years starting from the date of publication of the present Articles in the Mémorial C. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised Shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either in cash or assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Board of Directors is expressly authorised to suppress, limit or waive the preferential subscription rights reserved to former Shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Management Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present Article is as a consequence to be amended accordingly.

The authorised and subscribed capital of the Management Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in the same manner as for the amendment of these Articles.

In the case of issue of Shares within the limit of the authorised share capital, the Board of Directors shall have such issue and the amendment of this Article 6 recorded by notarial deed in accordance with the Management Company Law.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shares, which is held by the Management Company or by one or more persons on behalf of the Management Company. Such register of Shares shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by him, the transfer of Shares and the dates of such transfer.

Title III. Shareholder Meetings

Art. 7. The Management Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Management Company shall represent the entire body of Shareholders of the Management Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Management Company.

Art. 8. In case of a single Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single Shareholder must be taken in writing.

In case of plurality of Shareholders, the provisions of this Title will apply to any resolution to be taken by a meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote.

Art. 9. If legally required or if not so required, upon the decision of the Board of Directors, the annual general meetings of Shareholders of the Management Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the

registered office of the Management Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. In such case, the nationality of the Management Company will not be affected.

The Board of Directors may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

General meetings are convened by the Board of Directors, failing which by Shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Management Company.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Management Company on the last business day of May each year at 3 p.m.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Company Law and shall be sent by registered letters to each Shareholder at least eight (8) days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be Shareholder.

The members of the Board of Directors may attend and speak in general meetings of Shareholders.

General meetings of Shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Company Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the Shareholders who request to do so.

Title IV. Administration

Art. 10. The Management Company will be managed by three (3) or more member(s) (the “Director(s)”). They will constitute a Board of Directors.

The Director(s) need not be Shareholders of the Management Company.

The Directors shall be appointed and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of Shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the Sole Shareholder as the case may be. The remuneration of the Directors may be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

Any Director may be removed ad nutum with or without cause and be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of Shareholders. The removed Director will remain in function until its successor is elected and takes up its functions.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may temporarily fill this vacancy or elect another Director by way of cooptation. The Shareholders shall take a final decision on such nomination at the next general meeting.

When a legal entity is appointed as Director of the Management Company, such legal entity shall inform the Management Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate.

The Board of Directors shall meet in Luxembourg upon the call of one Director.

Art. 11. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman which in case of its vote shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors. In case of absence of the chairman, the Board of Directors shall be chaired by a Director present or appointed for that purpose. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least 2 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Directors Board of Directors by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The majority of the Directors participating in the meeting shall be in Luxembourg at the time of the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman (if any) or if no chairman has been appointed, any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by any two Directors or by a Director together with the secretary or the alternate secretary.

Art. 12. The Board of Directors shall have the power to determine the course and conduct of the management and business affairs of the Management Company.

It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Management Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

In dealing with third parties the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Management Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. The Management Company shall be bound by the joint signature of two (2) Directors.

Art. 14. The Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Management Company, including the right to sign on behalf of the Company, and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Management Company or to other persons, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board of Directors, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

The Board may from time to time establish internal committees as it deems useful.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial of private proxy.

Art. 15. No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of AIFs it manages to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a Director, officer or employee or holder of securities or other interests in the counterparty, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 16. The Management Company may indemnify any Director or officer and his executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Management Company or, at its request, of any other company of which the Management Company is a unitholder, partner, shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Management Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting, Distributions

Art. 17. The operations of the Management Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as *réviseur d'entreprises agréé(s)*. The auditor(s) shall be elected by the Shareholders at the annual general meeting of Shareholders for a period which shall end on the day of the following annual general meeting of Shareholders which decides upon the appointment of its (their) successor(s).

Art. 18. The accounting year of the Management Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31 December of each year.

Each year, with effect as of 31st of December, the Board of Directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Director(s) and Auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the Board of Directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of Shareholders together with a report on the operations of the Company,

to the statutory auditors that shall draft a report fifteen (15) days before the annual general meeting of Shareholders. Each Shareholder may inspect at the head office of the Management Company the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Company Law.

Art. 19. From the annual net profit of the Management Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Management Company as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with such Article.

The general meeting of Shareholders shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the Board of Directors, to do so.

The Board of Directors may within the conditions set out by law unanimously resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. In the event of a winding-up of the Management Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be physical persons or legal entities and are named by the meeting of Shareholders deciding such winding-up and which shall determine their powers and their compensation.

The general meeting of Shareholders may resolve to dissolve the Management Company under the conditions required for the amendment of the Articles.

Title VII. Amendments

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided by Luxembourg law for the circumstance.

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the 2010 Law and the AIFM Law.

Transitional measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31st December 2016.

The first annual general meeting shall be held in 2017.

Subscription and Payment

The initial capital of the Company amounts to one hundred and thirty thousand Euros (EUR 130,000.-) and has been subscribed as follows:

- Nicolas HAMAR: five hundred (500) shares;
- Grégory DAS MERCES: five hundred (500) shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of one hundred and thirty Euros (EUR 130,000) as was certified to the notary executing this deed, who expressly acknowledges this.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to 2,000.- euro.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote and with the approval of the Board of Directors:

First resolution:

The following persons are elected as member of the Board of Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

- Nicolas HAMAR, born on 21st January 1974 in Paris, having professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director;
- Grégory DAS MERCES, born on 29th October 1977 in Le Blanc Mesnil, France, having professional address at 80 Boulevard Bourdon, 92200 Neuilly sur Seine, France, as Director and Chairman; and

- Mathieu GEBELIN, born on 13th December 1982 in Paris, France, having professional address at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, as Director.

Second resolution:

The address of the registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

Has been elected as approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) until the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

Ernst & Young Luxembourg
7, rue Gabriel Lippman - Parc d'activité Syrdall 2
L-5365 Munsbach - Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and French. In case of inconsistency between the French and the English version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

Grégory DAS MERCES, né le 29 octobre 1977, à Le Blanc Mesnil (France) et ayant son adresse professionnelle au 80, boulevard Bourdon, 92200 Neuilly sur Seine, France,

dûment représenté Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2015;

Nicolas HAMAR, né le 21 janvier 1974 à Paris France, ayant son adresse professionnel au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

dûment représenté Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2015.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiquées ci-dessus ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société anonyme.

Définitions

Les termes qui suivent doivent avoir la signification suivante lorsqu'ils apparaissent en lettres capitales.

«Loi de 2010»: désigne la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectifs, telle que modifiée de temps à autre;

«Loi AIFM»: désigne la loi luxembourgeois datée du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs;

«FIA»: désigne fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1 (39) de la Loi AIFM;

«Statuts»: désigne les présents statuts;

«Loi de 1915»: signifie la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre;

«Euro» ou «EUR»: désigne la devise officielle des Etats Membres de l'Union Européenne ayant adopté la monnaie unique.

Titre I^{er} . Forme Légale, Dénomination, Objet, Durée, Siège Social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente et toute personne et entité qui pourrait devenir actionnaire (les «Actionnaires»), une société anonyme.

Art. 2. La dénomination de la société est «Celyant Capital Management S.A.» (la «Société de Gestion»).

Art. 3. L'objet de la Société de Gestion, en tant que société relevant du Chapitre 16 de la Loi de 2010, est la gestion d'investissements (gestion de portefeuille et gestion des risques) conformément à l'annexe I du paragraphe (1) de la Loi AIFM pour les FIA luxembourgeois ou étrangers sous a gestion directe.

La Société de Gestion peut en outre effectuer une ou plusieurs autres fonctions énumérées à l'annexe I, paragraphe (2) de la Loi AIFM dans le cadre de la gestion collective de FIA luxembourgeois ou étrangers:

- administration: i) services juridiques et de gestion comptable du fonds; ii) demandes de renseignements des clients; iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux; iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires; v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions; vi) répartition des revenus; vii) émissions et rachats de parts/d'actions; viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats; ix) enregistrement et conservation des opérations;

- commercialisation; et

- les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société de Gestion peut également gérer ses propres actifs et exécuter et/ou déléguer toutes les activités opérationnelles jugées utiles pour l'accomplissement de son objet en restant cependant dans les limites énoncées par l'article 125-2 du Chapitre 16 de la Loi de 2010 et de la Loi AIFM.

Art. 4. La Société de Gestion est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social de la Société de Gestion est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Des succursales ou tout autre bureau peuvent être constitués dans le Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société de Gestion (le «Conseil d'Administration»).

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la Société de Gestion au sein d'une municipalité de la ville de Luxembourg. Le siège social de la Société de Gestion peut être transféré vers tout autre lieu du Grand Duché du Luxembourg par voie d'une décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires selon les conditions et la procédure telles que fixées pour les changements des Statuts.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire passés ou imminents pourraient compromettre l'activité normale de la Société de Gestion au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société de Gestion, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Titre II. Capital Social, Actions

Art. 6. La Société a un capital fixé à cent trente mille euro (EUR 130.000,-) représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cent trente euro (EUR 130,-) chacune (les «Actions»).

Les mille (1000) Actions ont été entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) représenté par dix mille (10.000) Actions avec une valeur nominale de cent trente (130) chacune.

L'autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société de Gestion dans les limites du capital autorisé est donnée au Conseil d'Administration pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Cette augmentation du capital social peut être souscrite ou émise selon les termes et conditions déterminées par le Conseil d'Administration. La souscription au capital autorisé s'exercera selon les conditions définies par le Conseil d'Administration, en particulier concernant les modalités de souscription et de paiements des Actions; concernant le moment de la souscription et le nombre de ces Actions, la possibilité d'émettre ces Actions avec ou sans prime d'émission, l'acceptation du paiement de ces actions en numéraire ou autre. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre de telles actions en réservant, ou non, aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société de Gestion ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée valablement par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera modifié en conséquence.

Le capital autorisé souscrit de la Société de Gestion peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale adoptée suivant les conditions applicables pour la modification de ces Statuts.

Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominatives et inscrites au registre des Actionnaires, qui est tenu par la Société de Gestion ou par une ou plusieurs personnes pour le compte de la Société de Gestion. Ce registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, et le nombre d'Actions et leur classe détenu par chaque Actionnaire, ainsi que les cessions d'Actions et les dates de ces cessions

Titre III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. La Société de Gestion peut compter qu'un seul Actionnaire au moment de sa constitution ou quand ses Actions sont détenus par une seule personne. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la

Société de Gestion. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée doit représenter l'intégralité de l'actionnariat de la Société de Gestion. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société de Gestion.

Art. 8. Dans le cas d'un Actionnaire unique, ce dernier reprend tous les pouvoirs qui sont attribués à l'assemblée générale des Actionnaires. Les résolutions prise par l'Actionnaire unique doivent être écrites.

En cas de pluralités des Actionnaires, les dispositions de l'article 8 s'appliquent à toutes les résolutions prises par l'assemblée générale des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à un vote.

Art. 9. Si cela est légalement requis ou à défaut sur décision du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires se réunira conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société de Gestion ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation de l'assemblée. L'assemblée générale peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration détermine que des circonstances exceptionnelles le justifient. Dans ce cas la nationalité de la Société de Gestion n'en sera pas affectée.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales qui se tiendront au lieu et à la date déterminé dans les notices de convocation.

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou, en cas de carence, par les Actionnaires représentant un dixième ou plus du capital social de la Société de Gestion.

L'assemblée générale des Actionnaires est tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société de Gestion le dernier jour ouvré de mai chaque année à 15 heures.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément à la Loi de 1915 et doivent être envoyées par lettre recommandée à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée

Tous les avis de convocations doivent spécifier le lieu, jour et heure de l'assemblée.

Si l'ensemble des associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par fax, tout moyen électronique ou tous autres moyens de télécommunication appropriés toute autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent assister et s'exprimer à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les assemblées générales des Actionnaires délibèrent au quorum et à la majorité de vote déterminés par la Loi de 1915.

Le procès-verbal doit être signé par le bureau de l'assemblée et par les Actionnaires qui le demandent.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 10. La Société de Gestion est gérée par trois (3) membres ou plus (les «Administrateurs») qui constitueront le Conseil d'Administration.

Les Administrateurs n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'Actionnaire de la Société de Gestion.

Les Administrateurs sont nommés et leur rémunération déterminée par une résolution d'assemblée générale des Actionnaires prise à majorité simple des votes exprimés, ou par l'Actionnaire unique le cas échéant. La rémunération des Administrateurs peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité.

Tout administrateur peut être révoqué ad nutum avec ou sans raison et suppléé à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. L'Administrateur révoqué restera à ces fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu et prenne ses fonctions.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, départ en retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants peuvent provisoirement suppléer à cette vacance par cooptation. Dans un tel cas, la nomination finale aura lieu lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est désignée comme administrateur, elle doit désigner une personne physique pour la représenter dans l'exercice de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunit sur demande d'un Administrateur.

Art. 11. Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président et qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du président, le Conseil d'Administration sera présidé par un Administrateur présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement Administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La convocation à une réunion comprenant l'ordre du jour doit être donnée à chaque Administrateur au minimum 2 jours ouvrables avant la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à ce préavis suite à l'assentiment par chaque Administrateur par écrit, télégramme, par fax ou par courrier électronique faisant preuve de la renonciation par chaque Administrateur. Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans une précédente résolution du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter à tout Conseil d'Administration par un autre Administrateur désigné par procuration écrite ou par fax ou courrier électronique.

Tout Administrateur peut aussi participer en toutes circonstances à un Conseil d'Administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant une participation effective à une réunion du Conseil d'Administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue. La majorité des Administrateurs participant aux délibérations du Conseil d'Administration doivent être présents au Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et agir seulement si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions écrites doivent être signés par tous les Administrateurs et seront validés et effective comme si elles ont été décidées lors de réunions dûment convoquées et tenues. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'un même document et pourront être prouvées par lettres, télégramme, ou par fax ou par tout autre moyen faisant preuve d'une telle approbation.

Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration devra être signé par le Président du Conseil d'Administration, le cas échéant par 2 Administrateurs.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux peuvent être produits en justice ou en d'autres circonstances et devront être signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et un secrétaire, le cas échéant.

Art. 12. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société de Gestion.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société de Gestion. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Dans ses rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour réaliser et approuver tous les actes et opérations en lien avec l'objet social de la Société de Gestion, à condition que les dispositions de ces Statuts soient respectées.

Art. 13. La Société de Gestion sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion journalière et des affaires de la Société de Gestion, y compris le droit de signer pour le compte de la Société, et ses pouvoirs de réalisation d'actes dans le cadre de la politique et du but de l'entreprise, à des Administrateurs de la Société de Gestion ou à toute autre personne, qui pourront à leur tour déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Conseil d'Administration, selon les termes et avec les pouvoirs que le Conseil d'Administration aura déterminés.

La première personne à qui sera confiée la gestion journalière est nommée par la première assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut de temps à autre mettre en place des comités internes s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des procurations spéciales par voie de procurations notariées ou établies sous seing privé.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction passés entre la Société de Gestion et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou directeurs de la Société de Gestion ont un intérêt personnel dans cette société ou entité, ou sont administrateurs, directeurs ou employés d'une telle société ou entité, à condition que la Société de Gestion s'interdise elle-même de vendre ou de louer sciemment des biens de FIA qu'elle gère à l'un de ses administrateurs ou directeurs ou à toute société ou entité contrôlée par eux.

Dans le cas où un Administrateur ou un directeur de la Société de Gestion aurait un intérêt personnel dans un contrat ou une transaction de la Société de Gestion autre que celui résultant du fait qu'il est Administrateur, directeur ou employé ou qu'il détient des titres ou qu'il possède tout autre intérêt dans la contrepartie, cet Administrateur ou ce directeur devra porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel et ne devra pas prendre en considération ou prendre part au vote sur ce contrat ou cette transaction. Ce contrat ou cette transaction, et l'intérêt personnel de cet Administrateur ou de ce directeur y afférant, sera rapportée à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 16. La Société de Gestion peut indemniser tout Administrateur ou directeur et ses exécutants et gestionnaires, contre les dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec une quelconque action, poursuite ou procédure à laquelle il pourrait être partie en raison de sa qualité présente ou passée d'Administrateur ou de directeur de la Société de Gestion ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société de Gestion détient des parts sociales, est associé ou créancière, et pour laquelle il n'a pas le droit d'être indemnisé, excepté concernant des matières en rapport avec lesquelles il serait finalement condamné à l'occasion d'une telle action, poursuite ou procédure pour cause de négligence ou malveillance; en cas de transaction, une indemnisation ne pourra être fournie qu'en rapport avec les matières couvertes par cette transaction, la Société de Gestion étant informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits qui pourraient lui être reconnus.

Titre V. Comptabilité, Distributions

Art. 17. Les opérations de la Société de Gestion et sa situation financière comme ses registres comptables seront surveillés par un ou plusieurs réviseur(s) qualifiés comme réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s). Les réviseurs seront élus par les Actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période qui se terminera le jour de l'assemblée générale des Actionnaires suivante qui statue sur la nomination de son (ses) successeur(s).

Art. 18. L'année sociale de la Société de Gestion commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, le Conseil d'Administration dressera le bilan qui contiendra un registre des actifs de la Société avec ses dettes et passifs et sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des dettes du ou des Administrateur(s) et du ou des Réviseurs d'Entreprise envers la Société, s'ils en existent.

En même temps, le Conseil d'Administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des Actionnaires avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires aux comptes qui devront dresser un rapport quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale des Actionnaires. Chaque Actionnaire pourra inspecter au siège social le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport des commissaires aux comptes et tout document conformément à l'article 73 de la Loi de 1915.

Art. 19. Sur les bénéfices nets annuels de la Société de Gestion, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société de Gestion, tel qu'il apparaît dans l'article 6 des présentes ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à cet article.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera chaque année de la manière dont le reste des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer des dividendes de temps à autre ou charger le Conseil d'Administration de ces prérogatives.

Le Conseil d'Administration peut, selon les conditions posées par la loi, décider à l'unanimité de verser des dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dans le cas d'une dissolution de la Société de Gestion, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur la dissolution, qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

L'assemblée générale des Actionnaires prend la décision de dissoudre la Société de Gestion dans les conditions requises pour les modifications des Statuts.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 21. Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des Actionnaires, conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Tous les points qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les présents Statuts seront réglés conformément à la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi AIFM.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2016. La première assemblée générale sera tenue en 2017.

Souscription et Paiement

Le capital social initial de la Société est fixé à cent trente mille Euros (130.000,- EUR) et a été souscrit comme suit:

Nicolas HAMAR: cinq cents (500) actions;

Grégory DAS MERCES: cinq cents (500) actions.

Le capital souscrit a été entièrement libéré en numéraire. La conséquence en est que désormais la Société a à sa disposition la somme de cent trente mille Euros (130.000,- EUR) comme l'a certifié le notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais de constitution

Les parties comparantes déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant valablement convoqué, ont immédiatement procédées à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les actionnaires ont unanimement adoptés les résolutions suivantes avec l'approbation du Conseil d'Administration:

Première résolution:

Les personnes suivantes sont élues membres du Conseil d'Administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2017:

- Nicolas HAMAR, né le 21 janvier 1974 à Paris, domicilié professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur;

- Grégory DAS MERCES, né le 29 octobre 1977 à Le Blanc Mesnil, France, domicilié professionnellement au 80, boulevard Bourdon, 92200 Neuilly sur Seine, France, comme Administrateur et Président; et

- Mathieu GEBELIN, né le 13 décembre 1982 à Paris, France, domicilié professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Administrateur.

Deuxième résolution:

Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2017:

Ernst & Young Luxembourg
7, rue Gabriel Lippman - Parc d'activité Syrdall 2
L-5365 Munsbach - Luxembourg

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24140. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015178131/575.

(150198720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Kartesia Co-Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Luxembourg, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF”, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.944;

here represented by Mr. Thomas DEWE, born on the 14th of January 1977 in Rocourt (Belgium) professionally residing in L-8009 STRASSEN, 19-31, route d'Arlon,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish:

1. Form and name.

1.1 Hereby is established a public limited liability company (société anonyme) under the name of “Kartesia Co-Invest II” (the “Company”) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the “Securitisation Act 2004”). The Company will further be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”), as well as by the present articles of incorporation (the “Articles”).

1.2 The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or a plurality of shareholders (the “Shareholders”). In the case of a Sole Shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director.

2.2 Where the Board or the Sole Director, as applicable, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

4. Corporate objects.

4.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

4.2 The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

4.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

4.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

4.5 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company.

The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

4.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.7 The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

4.8 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.9 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the same manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by the Sole Shareholder or the Shareholders, as applicable. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid up on each such share, any transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares.

7.1 The transfer of shares may be carried out by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company. Such declaration of transfer shall be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept any other instrument of transfer that the Company deems sufficient so long as it evidences the consent of the transferor and the transferee.

8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

9. Meetings of the shareholders of the company.

9.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the powers reserved to the Board.

9.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in April of each year at 4.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.4 The annual General Meeting may be held abroad (except in the United Kingdom (the "UK")) if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place (except in the UK) and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.6 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons partici-

participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10. Notice, Quorum, Powers of attorney and convening notices.

10.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote.

10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

10.4 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

10.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.6 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

11. Management.

11.1 In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has a Sole Shareholder.

11.2 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director. The Sole Director does not need to be a shareholder of the Company but must not be a resident of the UK and must manage the affairs of the company from outside the UK. Where the Company has a plurality of Shareholders, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. The member (s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible. At all times there shall be at least one (1) Luxembourg resident director (a category B director, the other director(s) being category A director(s)).

11.3 When a legal person is appointed as a member of the Board (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the 1915 Law.

11.4 The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolutions adopted by the General Meeting.

11.5 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

12. Meetings of the board.

12.1 The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board (the "Board Meetings") and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all Board Meetings and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting. Only a Luxembourg resident director may be appointed as Chairman, secretary or chairman pro tempore.

12.2 The Board Meetings shall be convened at the request of the Chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of the Board Meeting, which shall be in Luxembourg.

12.3 Written notice of any Board Meeting shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature and grounds for such an emergency shall be set forth briefly in the convening notice of the Board Meeting.

12.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the Board Meeting, if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by written consent, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

12.5 Any member of the Board may act at any Board Meeting by appointing another director as his or her proxy, with the exception of a UK resident director, who may not act as proxy for any other director, in writing, whether in original,

by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

12.6 A member of the Board (except any UK resident member) may represent any prevented member at a Board Meeting, provided there are always at least two members present in person. No UK resident director may participate in a Board Meeting unless he or she is physically present at the meeting. Directors resident in other jurisdictions, as the case may be, may participate although they are not physically present, provided that they do not participate from the UK and that two Board members are physically present in Luxembourg. Any director may participate in a Board Meeting, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such a Board Meeting.

12.7 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a Board Meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

12.8 Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.

13.1 The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

13.2 The minutes of any Board Meeting shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at the meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

13.3 Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed either by the Chairman or by any two members of the Board or by the Sole Director (as applicable).

14. Powers of the board.

14.1 The Board is vested with the broadest powers to perform, or cause to be performed, all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved to the General Meeting by the 1915 Law or by the Articles fall within the competence of the Board.

15. Delegation of powers.

15.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who may but does not need to be a shareholder or a member of the Board, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company provided always that such person is not a UK resident and that the acts carried out by such person are not carried out pursuant to such appointment from the UK. If this person is a member of the Board (the "Managing Director"), the Board will have to disclose the remuneration of the Managing Director to the General Meeting.

15.2 The Board may appoint a person, who may but does not need to be a shareholder or a director, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors provided that such person is not a UK resident and that the acts carried out by such person are not carried out pursuant to such appointment from the UK. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

15.3 The Board is also authorised to appoint a person, whether a director or not, for the purposes of performing specific functions within the Company (a) provided that such person is not a UK resident, (b) such person is not carrying out any acts pursuant to such appointment from the UK and (c) overall management and control of the Company's affairs is retained and actively carried out by the Board and that all matters of policy, strategy and key business decisions are made by the Board at the Board Meetings, save for matters which have been delegated by the Board in accordance with this Article 15.

16. Binding signatures. Once decisions have been made in accordance with these Articles and any decision making framework adopted by the Company, the Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a category A director (excluding any UK resident director) and a category B director, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board or by the Sole Director, but only within the limits of such power and provided that such person is not a UK resident. If the Board has appointed a Managing Director, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, insofar as the daily management and affairs of the Company are concerned.

17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more than one director or officer of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make such personal and opposite interest known to the Board and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, as well as such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

17.4 For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director in which the Sole Director has a conflicting interest to that of the Company.

17.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or of the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and entered into on arm's-length terms.

18. Approved statutory auditor(s).

18.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more than one approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) (the "Auditor(s)"). The Auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine the number of Auditors, their remuneration and the term of their office.

19. Accounting year.

19.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2015.

20. Allocation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be mandatory as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the capital of the Company as increased or reduced from time to time, in accordance with article 5 above.

20.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the 1915 Law.

23. Segregation of assets.

23.1 If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

23.2 The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the "Investors"), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the "Transaction Creditors"), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the "Compartment-Specific Claims Creditors" and, together with the Transaction Creditors, the "Creditors") and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the "Non Compartment-Specific Claims Creditors").

23.3 The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the "Pro Rata Rights".

23.4 The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

23.5 The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

23.6 The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

24. Prohibition to petition for bankruptcy of the company or to seize the assets of the company.

24.1 In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the “Contracting Party”) agrees, unless expressly agreed otherwise in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

25. Subordination.

25.1 Any claims which the Shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

25.2 The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

26. Applicable law.

26.1 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

1.- The first business year begins on the day of the incorporation of Kartesia Co-Invest II S.A. and ends on 31 December 2015.

2.- The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, “Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF”, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.944 has subscribed and entirely paid-up the 310 shares issued at a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-).

Evidence of the payment of the subscription price of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly ascertains compliance with these articles.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-)

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

(1) the number of directors is set at four (4) directors, two (2) directors being the category A directors and two (2) directors being the category B directors;

(2) the following persons have been elected as category A directors:

- Mr. Jaime Prieto Galiana, managing partner, born on 2 June 1976 in Madrid, Spain, with professional address at Bond Street House, 14 Clifford Street, W1S 4JU London, United Kingdom; and

- Mr. Matthieu Delamaire, managing partner, born on 17 May 1975 in St Malo, France, with professional address at 88, rue Gachard, 1050 Brussels, Belgium;

(3) the following persons has been elected as category B directors:

- Mr. Thomas Dewé, Employé privé, born on 14 janvier 1977 in Rocourt, Belgium, with professional address at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Bernd Lellig, Employé privé, born on 8 December 1975 in Merzig, Germany, with professional address at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

(4) the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting held in the year 2020;

(5) the Company's address is fixed at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.944;

représentée par Monsieur Thomas DEWE, né le 14 janvier 1977 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-8009 STRASSEN, 19-21, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en la qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Kartesia Co-Invest II» (ci-après, la «Société») sous le régime d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après, la «Loi sur la Titrisation de 2004»). La Société est également régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (ci-après, les «Actionnaires»). En cas d'un Actionnaire Unique, la Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de la Société (ci-après, le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

2.2 Lorsque le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-dessous.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

4.2 La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant, par tout moyen, les titres, dépôts structurés, créances et/ou autres biens, produits structurés sur matières premières ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptées par la Société.

4.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire et des titres échangeables ou convertibles), de produits structurés sur matières premières ou actifs (incluant des titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type d'actifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

4.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire en vue de l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et conclure tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des titres échangeables ou convertibles ainsi que des titres liés à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

4.5 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume dans le cadre de la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, le cas échéant) et/ou de toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, à moins que la Loi sur la Titrisation de 2004 ne le permette.

4.6 La Société peut conclure, exécuter, fournir ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires, aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et utiliser les instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.7 Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission par la Société de titres) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires, tels que décrit aux articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

4.8 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats conclus par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.9 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant de la même manière qu'en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-dessous.

6. Actions.

6.1 Les actions sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre de l'/des actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par l'Actionnaire Unique ou les Actionnaires, selon le cas. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.3 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

7. Transfert des actions.

7.1 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre du/des actionnaire(s) de la Société. Cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des 20-personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter d'autres documents de transfert jugés suffisants par la Société comme preuve de ce dernier, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis.

8. Obligations.

8.1 Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

9. Assemblée des actionnaires de la société.

9.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique est investi de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (ci-après, l'«Assemblée Générale») régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle est investie des pouvoirs les plus larges aux fins d'ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil.

9.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social, tel qu'indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger (sauf au Royaume- Uni), si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.5 D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu (sauf au Royaume-Uni) et à l'heure tels que spécifiés dans les avis de convocation.

9.6 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre les unes les autres et parler les une avec les autres, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'Assemblée Générale par de tels moyens de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

10.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix.

10.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

10.4 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en version originale, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

10.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

10.6 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote comportent (i) les nom, prénom adresse et signature des

actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour, tel que décrit dans la convocation, et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

11. Administration de la société.

11.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil constitue une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique.

11.2 Tant que la Société a un Actionnaire Unique, celle-ci peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société et qui ne doit pas être résidant du Royaume-Uni ni exercer ses fonctions d'administration de la Société depuis le Royaume-Uni. Si la Société a plusieurs Actionnaires, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Le (s) membre(s) du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles. Il y aura à tout moment au minimum un (1) administrateur résidant du Luxembourg (un administrateur de catégorie B, les autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie A).

11.3 Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil (ci-après, la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

11.4 L'(es) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

11.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

12. Réunion du conseil.

12.1 Le Conseil doit nommer un président (ci-après, le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil (ci-après les «Réunions du Conseil») et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les Réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question. Seul un administrateur résidant du Luxembourg peut être nommé président, secrétaire ou président pro tempore.

12.2 Les Réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

12.3 Avis écrit de toute Réunion du Conseil est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la Réunion du Conseil.

12.4 La Réunion du Conseil peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en version originale, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

12.5 Tout membre du Conseil (autre qu'un résidant du Royaume-Uni) peut se faire représenter à toute Réunion du Conseil par un autre administrateur comme son mandataire, à l'exception d'un administrateur résidant du Royaume-Uni qui ne peut pas agir comme mandataire d'un autre administrateur, en désignant par écrit soit en version originale, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

12.6 Un membre du Conseil (à l'exception d'un résidant du Royaume-Uni) peut représenter un administrateur empêché lors de la Réunion du Conseil si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la Réunion du Conseil. Aucun administrateur résidant du Royaume-Uni ne peut participer à une Réunion du Conseil à moins d'y être physiquement présents. Les administrateurs ayant leur résidence dans une autre juridiction peuvent, le cas échéant, participer à la Réunion du Conseil sans y être physiquement présents à condition qu'ils n'y participent pas à partir du Royaume-Uni et que deux membres soient physiquement présents au Luxembourg.

12.7 Tout administrateur peut participer à la Réunion du Conseil, et sera considéré comme ayant été présent personnellement à ladite Réunion du Conseil, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la Réunion du Conseil peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la Réunion du Conseil peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) la Réunion du Conseil est retransmise en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une Réunion du Conseil par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

12.8 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée conformément aux précédents paragraphes à une Réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ladite Réunion du Conseil. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

12.9 L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

13. Procès-verbal de réunion du conseil et des résolutions de l'administrateur unique.

13.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

13.2 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par celui-ci.

13.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés soit par le Président, par deux membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

14. Pouvoirs du conseil.

14.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir, ou faire accomplir, tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts lors de l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société, à condition que ce délégué ne soit pas résidant du Royaume-Uni et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni. Si le délégué est membre du Conseil (l'«Administrateur Délégué»), le Conseil devra révéler la rémunération de l'Administrateur Délégué à l'Assemblée Générale.

15.2 Le Conseil peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil à condition que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni et n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'une telle entité.

15.3 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition (a) que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni, (b) que cette personne n'accomplisse aucun acte en vertu de sa nomination à partir du Royaume-Uni et (c) que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil lors de ses réunions, exception faite pour les matières qui ont été déléguées par le Conseil conformément au présent Article 15.

16. Signatures autorisées. Dès que les décisions auront été prises conformément aux présents Statuts et que tout cadre décisionnel aura été adopté par la Société, celle-ci sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A (excepté un administrateur résidant du Royaume-Uni) et d'un administrateur de catégorie B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés et à la condition que cette personne ne soit pas résidente du Royaume-Uni. Si le Conseil a nommé un Administrateur Délégué, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Délégué pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires courantes.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

17.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de

cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

17.4 Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

18. Réviseur(s) d'entreprises agréés. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) (ci-après, le/les «Réviseur(s)»). Le ou les Réviseur(s) est/sont nommé(s) par le Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

19. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts ci-dessus.

20.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider seule de payer des dividendes de temps à autre, en fonction de ce qu'elle estime, à sa discrétion, servir au mieux à l'objet et la politique de la Société.

20.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil et doivent être payés au lieu et endroit choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale statuant sur ladite liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés, de temps en temps, par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi de 1915.

23. Séparation des actifs.

23.1 Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs dépasse les paiements devant être faits par la Société dans le cadre dudit compartiment, le Conseil peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

23.2 Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les «Investisseurs»), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les «Créanciers de Transaction»), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les «Créanciers dont les Créances sont Spécifiques au Compartiment») et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les «Créanciers») et (4), sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout compartiment de la Société (les «Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment»).

23.3 Les droits des Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment doivent être attribués par la Société, sur base semestrielle et à terme échu, à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de ce semestre, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise, de manière expresse, les Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment de disposer de voies de recours contre les actifs affectés à de tels compartiments. Ledit droit d'un Créancier dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment à l'encontre d'un compartiment est ci-après désigné par le terme «Droits Pro Rata».

23.4 Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs affectés au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de récupérer lesdits Droits Pro Rata et le droit de recevoir toute somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

23.5 Chaque Créancier dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs affectés au compartiment à l'encontre duquel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

23.6 Les Créanciers dont les Créances sont Spécifiques au Compartiment et les Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment acceptent, de manière expresse, et seront réputés avoir accepté en contractant des engagements avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent de manière expresse, et seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

23.7 Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas affectés à un compartiment.

24. Interdiction de déposer une demande de déclaration de faillite de la société ou de saisir les actifs de la société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la «Partie Contractante») acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) déposer une demande de déclaration de faillite de la Société ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans le cadre duquel le Créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels à l'encontre de la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été affectés à un compartiment (le cas échéant).

25. Subordination.

25.1 Toutes les créances que les Actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

25.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de Kartesia Co-Invest II S.A. et finit le 31 décembre 2015.

2.- La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.944 déclare avoir souscrit et entièrement libéré toutes les 310 actions émises à une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

Preuve du paiement du prix de souscription de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) a été apportée au notaire instrumentant.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4), deux (2) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et deux (2) autres administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A de la Société:

- M. Jaime Prieto Galiana, associé directeur, né le 2 juin 1976 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle au Bond Street House, 14 Clifford Street, W1S 4JU Londres, Royaume-Uni; et

- M. Matthieu Delamaire, associé directeur, né le 17 mai 1975 à St. Malo, France, ayant son adresse professionnelle au 88, rue Gachard, 1050 Bruxelles, Belgique;

(3) les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de catégorie B:

- M. Thomas Dewé, Employé privé, born on 14 janvier 1977 in Rocourt, Belgium, with professional address at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Bernd Lellig, Employé privé, born on 8 December 1975 in Merzig, Germany, with professional address at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

(4) Le mandat des membres du Conseil ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au courant de l'année 2020;

(5) le siège social de la Société est fixé au 19-21, route d'Arlon, L-8002 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la personne comparante, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DEWE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/24507. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179161/773.

(150199813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

**Savills Fund Management Gmbh, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. SEB Investment GmbH Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.534.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de fusion devant le notaire Maître Dr. Hans Hofmann, avec son établissement à Francfort-sur-le-Main, daté le 21 août 2015 le changement suivant:

SEB Investment GmbH devient Savills Fund Management GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand inscrite au registre de commerce du tribunal de Francfort sur-Main (Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main) sous le numéro HR B 29859 avec siège social à Rotfeder-Ring 7, 60327 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Le nom de la succursale au Luxembourg est:

Savills Fund Management GmbH, Luxembourg Branch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2015.

Référence de publication: 2015157045/19.

(150172720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Montagu & Park Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156906/9.

(150172505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Münzing International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 99.828.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015156907/9.
(150172129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Münzing International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 99.828.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015156908/9.
(150172130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Nancyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.089.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015156913/9.
(150172644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Atlanta Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 187.997.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 3 septembre 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de M. Guido Mitrani en tant que gérant de la Société avec effet au 31 août 2015;
- nommé M. Asis Echaniz, né le 13 avril 1982 à Madrid, Espagne et ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD, Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2015157195/18.

(150173490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 130.350.

The year two thousand and fifteen, on the tenth day of September
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),
Gathered the extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of «KILCULLEN TESLA HOLDING S.A.» (the «Company»), a public limited liability company established under Luxembourg law, having its registered office at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, established by notarial deed by the undersigned notary on 11 July 2007, published on 15 September 2007, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the

«Mémorial») number 1997 (page 95845). The Company is registered in the Register of Commerce Companies of Luxembourg under number B 130.350.

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended since incorporation and the last time on February 7, 2014 pursuant a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial on April 30, 2014, number 1097 (page 52621).

The Meeting is declared open under the presidency of Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting appoints as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg,

The shareholders present or represented at this Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and representatives of those represented.

It appears from the attendance list that the required majority to resolve upon the agenda items is met and the shareholders present or represented declare to be aware of the agenda communicated to them in advance.

The attendance list, signed "ne varietur" by the officers and the notary, will remain attached to this deed to be recorded.

The president exposes and the assembly notes:

A) That this Meeting is held with the following agenda:

Agenda:

1.- Decision to create two (2) classes of shares, class A shares and class B shares and to allocate the existing three thousand one hundred (3,100) shares of the Company with a par value of ten euros (EUR 10) each into class A shares (for the shares numbered from 1 to 1554 and from 1865 to 3100 (i.e. 2,790 shares)) and class B shares (for the shares numbered from 1555 to 1864 (i.e. 310 shares)).

2.- Decision to amend article three (3) of the Articles to reflect the creation of the class A shares and class B shares, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, which are subdivided in two thousand seven hundred and ninety (2,790) class A shares with a par value of ten euros (EUR 10) each and three hundred and ten (310) class B shares with par value of ten euros (EUR 10) each.”

3.- Decision to give all necessary powers to the board of directors of the Company to proceed with the conversion and allocation between existing shareholders of the Company of the existing shares into new class A shares and class B shares in the register of the shareholders of the Company.

4.- Decision to create three (3) categories of directors within the board of directors of the Company, i.e. category A directors, category B directors and category C directors, and decision that the category A directors shall be proposed for appointment by the shareholders holding class A shares, category B directors shall be proposed for appointment by the shareholders holding class B shares and category C directors shall be jointly proposed by the shareholders of each class of shares of the Company.

5.- Decision to amend article five (5) of the Articles to reflect the decision above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company is administered by a board of three (3) members who need not be shareholders of the Company (the «Board of Directors»). The Board of Directors must at any time be composed of at least three (3) categories of Directors, respectively called "Class A Directors" to be appointed by the general meeting upon proposal of the candidate(s) by the shareholders holding shares of Class A, "Class B Directors" to be appointed by the general meeting upon proposal of the candidate(s) by the shareholders holding shares of the Class B, "Class C Directors" to be appointed by the general meeting upon joint proposal of the candidate(s) by the shareholders holding both the Class A shares and the Class B shares.

The directors of any category whatsoever shall be appointed for a period not to exceed six (6) years and may be reappointed.

The directors are elected and removed by a qualified majority of at least 91% of the shareholders present or represented. The General Meetings whose agenda will include changes to the Company directors constitute a quorum of at least 67% of all shareholders ("Qualified Majority"). Any amendments to this paragraph shall be made by decision of the general meeting acting in compliance with the Qualified Majority rules.

These provisions on Qualified Majority and nomination of the directors shall be of a limited effect until the date when the first of the following events occurs:

(a) fulfilment of the Company's obligation to pay the amount of the New AV Facility as specified in the Master Agreement dated 29 June 2012 to ALLIED VISION LIMITED and fulfilment of the Company's obligation to pay the amount of the New PG Facility as specified in the Master Agreement dated 29 June 2012 to Mr Philip Grant; whereby this repayment shall be deemed made, if the following shareholders (or any of them): Mr Hála, Ms Bednaříková, Mr Procházka, Mr Sedláček, Ms Coufalová, Ms Výborná, Ms Zervanová and Ms Hálová (jointly the “Lenders”) or their legal successors deposit of the amount of the both credit facilities (i) to the bank account of Mr Philip Grant and ALLIED VISION LIMITED

or (ii) in court escrow held by a Czech court, however, only if neither Mr Philip Grant nor ALLIED VISION LIMITED communicates these bank accounts to the Lenders despite having been requested in writing by the Lenders to do so, or

(b) any of the following events occur:

(i) Mr Philip Grant transfers his shares in the Company other than in compliance with the Master Agreement dated 29 June 2012; whereas the passage of Mr Philip Grant's shares (e.g. through heritage) shall not constitute an in-compliant Share Transfer, or

(ii) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date at which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the Category B Director, or

(iii) Mr Philip Grant fails to join, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested in writing to do so by all the Lenders, without a reasons important for Mr Philip Grant, the proposal of all the Lenders for the election of the Category C Director, however, only if the candidate proposed as the Category C Director meets the following requirements: the Category C Director shall be named from the nominee Directors of OCRA (Luxembourg) S.A., B.P. 878 19, Rue Aldringen, L-2018 Luxembourg, or of another renowned and independent Luxembourg-based company providing nominee service of the same quality or better or the Category C Director shall be different person agreed upon in writing by all the Company's shareholders, or

(iv) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the TESLA Properties' Director according to the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(v) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the TESLA Holding's Director according to the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(vi) Mr Philip Grant fails to exercise his voting right attached to the Company's shares so that all the Company's Directors are elected under the procedure set out in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(vii) Category B Director fails to sign, within fifteen (15) business days, a document after the signature of which by the other Directors, the Company acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant under the Master Agreement dated 29 June 2012), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this Company's act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(viii) Philip Grant fails to sign within fifteen (15) business days the instruction addressed to the Category C Director on the basis of which the Category C Director shall sign a document, after the signature of which by the other Company's Directors, the Company acts towards third parties although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant under the Master Agreement dated 29 June 2012), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this Company's act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(ix) TESLA Properties' Director appointed on the proposal of Mr Philip Grant as TESLA Properties' Director fails to sign, within fifteen (15) business days a document after the signature of which by the other TESLA Properties' Directors TESLA Properties acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant hereunder), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this TESLA Properties' act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(x) TESLA Holding's Director appointed on the proposal of Mr Philip Grant, as the TESLA Holding's Director fails to sign, within fifteen (15) business days a document, after the signature of which by the other directors of TESLA Holding, TESLA Holding acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant hereunder), however, only if (i) this TESLA Holding's act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender and the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(xi) Mr Philip Grant does not pay to the Company in accordance with the Master Agreement dated 29 June 2012 an amount corresponding to the amount of the Company's liabilities that existed on 29 June 2012 but is not specified in Article 20.2 of the Master Agreement dated 29 June 2012.

If the office of any of the directors terminates or if any of the directors is unable to perform his office for a period longer than thirty (30) days and, at the same time, the shareholders are unable to adopt, for any reason, the decision of the General Meeting on the election of a new director in accordance with the rules set out above within thirty (30) days from the

termination of this office or the loss of capacity to perform this office, the remaining directors shall be authorized to co-opt a third director in accordance with the rules set out above, whose term of office shall last until the next General Meeting.”

6.- Decision to change article six (6) of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Board of Directors has the authority to perform all acts necessary or useful for the achievement of the corporate purpose, everything that is not reserved to the General Meeting by law or according to these Articles is of its competence.

The Board of Directors elects a Chairman at each meeting. The Board of Directors may validly deliberate and decide if the majority of its members are present and only if at least a Category A Director, a Category B Director and a Category C Director are present in this majority.

The Company may also grant special powers by notarial or private deed.

Vis-à-vis third parties, the Company is engaged in all circumstances by the joint signatures of three (3) directors, which must include the signature of a director of category A, a signature of a director of category B, and signature of a director of category C.”

7.- Decision to reclassify the existing directors of the Company, whose mandate in each case continues until the annual general meeting resolving on the 2018 financial year, as follows:

(i) Mr Robert Němec, Class C Director, born in Prague (Czech Republic), on 30 June 1975, residing in Na Zeleném Vrsku 182, 251 69 Velké Popovice (Czech Republic), jointly proposed for appointment by the shareholders holding class A shares and class B shares;

(ii) Mr Jan Vyborný, Class A Director, born in Prague (Czech Republic), on 23 April 1977, residing in Parikova 910/9a 19000 Prague (Czech Republic), proposed for appointment by the shareholders holding class A shares; and

(iii) Mr Philip Denis Grant, Class B Director, born in Dublin (Ireland), on 29 January 1949, residing at 76 Waterloo Road, Ballsbridge, Dublin (Ireland), proposed for appointment by the shareholders holding class B shares, for a period starting at the end of his current mandate till the annual general meeting resolving upon the 2018 financial year.

B) The entire share capital being represented, the shareholders waived any convening formalities and declared themselves sufficiently aware and informed of the foregoing agenda. Therefore the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to create two (2) classes of shares, namely the class A shares and class B shares and DECIDES to subdivide the three thousand one hundred (3,100) shares of the Company with a par value of ten euros (EUR 10) in class A shares numbered from 1 to 1554 and from 1865 to 3100 (2,790 shares) and class B shares numbered from 1555 to 1864 (310 shares B).

For this purpose the Meeting DECIDES to grant all necessary powers to the board of directors of the Company to proceed with the conversion of old shares against new class A shares and class B shares.

Second resolution

The Meeting RESOLVED to amend article three (3) of the articles of the Company to reflect the split of shares in two (2) classes of shares, namely class A shares and class B shares, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, which are subdivided in two thousand seven hundred and ninety (2,790) class A shares with a par value of ten euros (EUR 10) each and three hundred and ten (310) class B shares with nominal value of ten euros (EUR 10) each.»

Third resolution

The Meeting DECIDES to establish three (3) categories of directors within the board of directors, i.e. category A directors, category B directors and category C directors and DECIDES that the category A directors shall be proposed for appointment by the shareholders holding class A shares, category B directors shall be proposed for appointment by the shareholders holding class B shares and category C directors shall be jointly proposed for appointment by the shareholders holding both the class A shares and the class B shares.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article five (5) of the Articles of the Company to reflect the resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company is administered by a board of three (3) members who need not be shareholders of the Company (the «Board of Directors»). The Board of Directors must at any time be composed of at least three (3) categories of Directors, respectively called "Class A Directors" to be appointed by the general meeting upon proposal of the candidate(s) by the shareholders holding shares of Class A, "Class B Directors" to be appointed by the general meeting upon proposal of the candidate(s) by the shareholders holding shares of the Class B, "Class C Directors" to be appointed by the general meeting upon joint proposal of the candidate(s) by the shareholders holding both the Class A shares and the Class B shares.

The directors of any category whatsoever shall be appointed for a period not to exceed six (6) years and may be reappointed.

The directors are elected and removed by a qualified majority of at least 91% of the shareholders present or represented. The General Meetings whose agenda will include changes to the Company directors constitute a quorum of at least 67% of all shareholders ("Qualified Majority"). Any amendments to this paragraph shall be made by decision of the general meeting acting in compliance with the Qualified Majority rules.

These provisions on Qualified Majority and nomination of the directors shall be of a limited effect until the date when the first of the following events occurs:

(a) fulfilment of the Company's obligation to pay the amount of the New AV Facility as specified in the Master Agreement dated 29 June 2012 to ALLIED VISION LIMITED and fulfilment of the Company's obligation to pay the amount of the New PG Facility as specified in the Master Agreement dated 29 June 2012 to Mr Philip Grant; whereby this repayment shall be deemed made, if the following shareholders (or any of them): Mr Hála, Ms Bednaříková, Mr Procházka, Mr Sedláček, Ms Coufalová, Ms Výborná, Ms Zervanová and Ms Hálová (jointly the "Lenders") or their legal successors deposit of the amount of the both credit facilities (i) to the bank account of Mr Philip Grant and ALLIED VISION LIMITED or (ii) in court escrow held by a Czech court, however, only if neither Mr Philip Grant nor ALLIED VISION LIMITED communicates these bank accounts to the Lenders despite having been requested in writing by the Lenders to do so, or

(b) any of the following events occur:

(i) Mr Philip Grant transfers his shares in the Company other than in compliance with the Master Agreement dated 29 June 2012; whereas the passage of Mr Philip Grant's shares (e.g. through heritage) shall not constitute an incompliant Share Transfer, or

(ii) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date at which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the Category B Director, or

(iii) Mr Philip Grant fails to join, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested in writing to do so by all the Lenders, without a reasons important for Mr Philip Grant, the proposal of all the Lenders for the election of the Category C Director, however, only if the candidate proposed as the Category C Director meets the following requirements: the Category C Director shall be named from the nominee Directors of OCRA (Luxembourg) S.A., B.P. 878 19, Rue Aldringen, L-2018 Luxembourg, or of another renowned and independent Luxembourg-based company providing nominee service of the same quality or better or the Category C Director shall be different person agreed upon in writing by all the Company's shareholders, or

(iv) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the TESLA Properties' Director according to the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(v) Mr Philip Grant fails to propose, within fifteen (15) business days from the date on which he was requested to do so in writing by all the Lenders, the TESLA Holding's Director according to the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(vi) Mr Philip Grant fails to exercise his voting right attached to the Company's shares so that all the Company's Directors are elected under the procedure set out in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(vii) Category B Director fails to sign, within fifteen (15) business days, a document after the signature of which by the other Directors, the Company acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant under the Master Agreement dated 29 June 2012), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this Company's act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(viii) Philip Grant fails to sign within fifteen (15) business days the instruction addressed to the Category C Director on the basis of which the Category C Director shall sign a document, after the signature of which by the other Company's Directors, the Company acts towards third parties although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant under the Master Agreement dated 29 June 2012), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this Company's act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(ix) TESLA Properties' Director appointed on the proposal of Mr Philip Grant as TESLA Properties' Director fails to sign, within fifteen (15) business days a document after the signature of which by the other TESLA Properties' Directors TESLA Properties acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant hereunder), however, only if (i) this act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this TESLA Properties' act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender or threaten the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(x) TESLA Holding's Director appointed on the proposal of Mr Philip Grant, as the TESLA Holding's Director fails to sign, within fifteen (15) business days a document, after the signature of which by the other directors of TESLA Holding, TESLA Holding acts towards third parties, although all the Lenders requested in writing Mr Philip Grant to do so (by a request delivered to Mr Philip Grant hereunder), however, only if (i) this TESLA Holding's act is not prohibited under the generally binding legal regulation or under the Master Agreement dated 29 June 2012 and does not contradict the purpose of the Master Agreement dated 29 June 2012 and/or (ii) the subject, effect or consequence of this act does not deteriorate Mr Philip Grant's position as the Company's lender and the due and timely payment of the PG Facility as defined in the Master Agreement dated 29 June 2012, or

(xi) Mr Philip Grant does not pay to the Company in accordance with the Master Agreement dated 29 June 2012 an amount corresponding to the amount of the Company's liabilities that existed on 29 June 2012 but is not specified in Article 20.2 of the Master Agreement dated 29 June 2012.

If the office of any of the directors terminates or if any of the directors is unable to perform his office for a period longer than thirty (30) days and, at the same time, the shareholders are unable to adopt, for any reason, the decision of the General Meeting on the election of a new directors in accordance with the rules set out above within thirty (30) days from the termination of this office or the loss of capacity to perform this office, the remaining directors shall be authorised to co-opt a third director (in accordance with the rules set out above) whose term of office shall last until the next General Meeting.»

Fifth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article six (6) of the Articles of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Board of Directors has the authority to perform all acts necessary or useful for the achievement of the corporate purpose, everything that is not reserved to the General Meeting by law or by these Articles is of its competence.

The Board of Directors elects a Chairman at each meeting. The Board of Directors may validly deliberate and decide if the majority of its members are present and only if at least one Category A Director, a Category B Director and a Category C Director are present in this majority.

The Company may also grant special powers by notarial or private deed.

Vis-à-vis third parties, the Company is engaged in all circumstances by the joint signatures of three (3) directors, which must include the signature of a director of category A, a signature of a director of category B, and signature of a director of category C.”

Sixth resolution

The Meeting DECIDES to reclassify the existing directors of the Company, whose mandate in each case continues until the annual general meeting resolving on the 2018 financial year, as follows

(i) Mr Robert Němec, Class C Director, born in Prague (Czech Republic), on 30 June 1975, residing in Na Zeleném Vrsku 182, 251 69 Velké Popovice (Czech Republic), jointly proposed for appointment by the shareholders holding class A shares and class B shares;

(ii) Mr Jan Vyborný, Class A Director, born in Prague (Czech Republic), on 23 April 1977, residing in Parikova 910/9a, 19000 Prague (Czech Republic), proposed for appointment by the shareholders holding class A shares; and

(iii) Mr Philip Denis Grant, Class B Director, born in Dublin (Ireland), on 29 January 1949, residing at 76 Waterloo Road, Ballsbridge, Dublin (Ireland), proposed for appointment by the shareholders holding class B shares, for a period starting at the end of his current mandate till the annual general meeting resolving upon the 2018 financial year.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties or their representatives, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, said representatives signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «KILCULLEN TESLA HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié du notaire soussigné le 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1997 (page 95845) le 15 septembre 2007. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.350.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa constitution et pour la dernière fois le 7 février 2014, suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et publié au Mémorial le 30 avril 2014, numéro 1097 (page 52621).

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire, et l'assemblée désigne Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en qualité de scrutateur,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux qui sont représentés.

Il ressort de la liste de présence que la majorité requise à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour est réunie, et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La liste de présence signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le président expose et l'assemblée prend acte:

A) Que la présente Assemblée est tenue avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer deux (2) classes d'actions, les actions de classe A et les actions de classe B et d'affecter les trois mille cent (3.100) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune en actions de classe A (pour les actions numérotées de 1 à 1554 et de 1865 à 3100 ((c'est-à-dire 2.790 actions) et en actions de classe B (pour les actions numérotées de 1555 à 1864 ((c'est-à-dire 310 actions));

2. Décision de modifier l'article trois (3) des Statuts à l'effet de refléter la création des actions de classe A et des actions de classe B, et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à leur tour subdivisées en deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et trois cent dix (310) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune».

3. Décision de donner tous les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société afin de procéder à la conversion, et à l'affectation entre les actionnaires existants de la Société, des actions existantes en nouvelles actions de classe A et nouvelles actions de classe B, au sein du registre des actionnaires de la Société;

4. Décision de créer trois (3) catégories d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société, c'est-à-dire, des administrateurs de catégorie A, des administrateurs de catégorie B et des administrateurs de catégorie C, et décision selon laquelle les administrateurs de catégorie A seront proposés comme candidats par les actionnaires détenant les actions de classe A, les administrateurs de catégorie B seront proposés comme candidats par les actionnaires détenant les actions de classe B, et les administrateurs de catégorie C seront proposés conjointement par les actionnaires de chacune des classes d'actions de la Société.

5. Décision de modifier l'article cinq (5) des Statuts à l'effet de refléter la décision ci-dessus, et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société (le «Conseil d'Administration»). Le Conseil d'Administration doit à tout moment être composé d'au moins trois (3) catégories d'Administrateurs, désignées respectivement les «Administrateurs de Classe A» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe A, les «Administrateurs de Classe B» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe B, les «Administrateurs de Classe C» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Les administrateurs de chacune des catégories, sont nommés pour une durée qui ne peut pas excéder six années et sont rééligibles.

Les administrateurs sont désignés et révoqués par une majorité qualifiée de 91% au moins des actionnaires présents ou représentés. Les Assemblées Générales dont l'ordre du jour inclura des modifications des administrateurs de la Société réunissent un quorum de 67% au moins de tous les actionnaires («majorité qualifiée»). Toute décision visant à modifier le présent paragraphe sera prise par décision de l'assemblée générale agissant conformément aux règles de majorité qualifiée.

Les présentes stipulations relatives à la majorité qualifiée et la désignation des administrateurs sont limitées à la date de survenance du premier des événements suivants:

(a) accomplissement de l'obligation de la Société de s'acquitter du paiement du montant du Nouveau Prêt AV tel qu'il est précisé dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012 au profit de ALLIED VISION LIMITED, ainsi que l'accomplissement de l'obligation de la Société de s'acquitter du paiement du Nouveau Prêt PG tel qu'il est précisé dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012 au profit de M Philip Grant, selon lequel ledit remboursement sera réputé accompli si les actionnaires suivants (ou l'un d'entre eux): M Hála, Mme Bednaříková, M Procházka, M Sedláček, Mme Coufalová, Mme Výborná, Mme Zervanová et Mme Hálová (ensemble les «Prêteurs»), ou leurs successeurs de droit, déposent le montant des deux facilités de paiement (i) sur le compte bancaire de Monsieur Philip Grant et de ALLIED VISION LIMITED ou (ii) sur le compte séquestre détenu par un tribunal tchèque, toutefois, seulement si, ni Monsieur Philip Grant ni ALLIED VISION LIMITED n'a communiqué lesdits comptes bancaires aux Prêteurs malgré une demande écrite de ces derniers les enjoignant de le faire, ou

(b) l'un des événements suivants survient:

(i) Monsieur Philip Grant cède ses actions dans la Société en violation de l'Accord Cadre du 29 juin 2012, alors que la transmission des actions de Monsieur Philip Grant (par voie d'héritage par exemple) ne constitue pas une Cession d'Action non-conforme, ou

(ii) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur de Catégorie B, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou

(iii) Monsieur Philip Grant ne se joint pas à la proposition à candidature de l'Administrateur de Catégorie C par tous les Prêteurs, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, sans aucune raison significative pour Monsieur Philip Grant, cependant, seulement si le candidat proposé en qualité d'Administrateur de Catégorie C réunit les exigences suivantes: l'Administrateur de Catégorie C est nommé parmi les candidats à la gérance de OCRA (Luxembourg) S.A., B.P. 878 19, Rue Aldringen, L-2018 Luxembourg, ou d'une autre société indépendante et reconnue fournissant des services de candidats à la gérance d'une qualité similaire ou meilleure, et qui soit située à Luxembourg ou que l'Administrateur de Catégorie C soit une personne différente approuvée par écrit par tous les actionnaires de la Société, ou

(iv) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur TESLA Properties conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou

(v) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur TESLA Holding conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou,

(vi) Monsieur Philip Grant n'exerce pas son droit de vote attaché aux actions de la Société, de sorte que tous les Administrateurs de la Société soient élus selon la procédure précisée dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(vii) l'Administrateur de Catégorie B ne signe pas un document, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs, la Société agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon l'Accord Cadre du 29 juin 2012), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de la Société ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(viii) Monsieur Philip Grant ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, les instructions adressées à l'Administrateur de Catégorie C sur les bases desquelles l'Administrateur de Catégorie C doit signer un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs de la Société, la Société agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon l'Accord Cadre du 29 juin 2012), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de la Société ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(ix) l'Administrateur TESLA Properties nommé sur la proposition de Monsieur Philip Grant en ladite qualité d'Administrateur TESLA Properties, ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs TESLA Properties, TESLA Properties agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon les présentes), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement

contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de TESLA Properties ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(x) l'Administrateur TESLA Holding nommé sur la proposition de Monsieur Philip Grant en ladite qualité d'Administrateur TESLA Holding, ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs TESLA Holding, TESLA Holding agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon les présentes), cependant seulement si (i) ledit agissement de TESLA Holding n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou(ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(xi) Monsieur Philip Grant ne paie pas à la Société, conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, un montant correspondant au montant des dettes de la Société existantes en date du 29 juin 2012 mais qui n'est pas précisé à l'article 20.2 de l'Accord Cadre du 29 juin 2012.

Si le mandat d'un des administrateurs cesse ou si l'un des administrateurs est dans l'incapacité d'accomplir son mandat pendant une période excédant trente (30) jours et, concurremment que, les actionnaires sont dans l'incapacité, pour une raison quelconque, de prendre la décision, par Assemblée Générale, de nommer un nouvel administrateur conformément aux règles précisées ci-dessus endéans un délai de trente (30) jours à compter de la cessation dudit mandat ou de l'incapacité d'accomplir ledit mandat, les autres administrateurs sont autorisés à coopter un troisième administrateur conformément aux règles précisées ci-dessus, dont la durée du mandat durera jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.»

6. Décision de modifier l'article six (6) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne un Président à chaque réunion. Le Conseil d'Administration peut délibérer et décider valablement si la majorité de ses membres est présente et seulement si un Administrateur de Catégorie A, un Administrateur de Catégorie B, et un Administrateur de Catégorie C sont présents au sein de cette majorité.

La Société peut également octroyer des pouvoirs particuliers par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs, qui devront inclure la signature d'un administrateur de catégorie A, une signature d'un administrateur de catégorie B et une signature d'un administrateur de catégorie C.»

7. Décision de requalifier les administrateurs existants de la Société, dont le mandat, dans chacun des cas, continue jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice social de 2018, de la manière suivante:

(i) Monsieur Robert Němec, Administrateur de Classe C, né à Prague (République Tchèque), le 30 juin 1975, résidant à Na Zeleném Vrsku 182, 251 69 Velké Popovice (République Tchèque), proposé à candidature conjointement par les actionnaires détenant des actions de classe A et les actionnaires détenant des actions de Classe B;

(ii) Monsieur Jan Vyborný, Administrateur de Classe A, né à Prague (République Tchèque), le 23 avril 1977, résidant à Parikova 910/9a 19000 Prague (République Tchèque), proposé à candidature par les actionnaires détenant des actions de classe A; et

(iii) Monsieur Philip Denis Grant, Administrateur de Classe B, né à Dublin (Irlande), le 29 janvier 1949, 76 Waterloo Road, Ballsbridge, Dublin (Irlande), proposé à candidature par les actionnaires détenant des actions de classe B, pour une durée débutant à l'expiration de son mandat actuel jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice social de 2018.

B) Que la totalité du capital social étant représentée, les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation et ont déclaré avoir suffisamment connaissance et être suffisamment informés de l'ordre du jour, reproduit ci-avant. Par conséquent l'Assemblée, après délibérations, a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de créer deux (2) classes d'actions, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B et DECIDE de subdiviser les trois mille cent (3.100) actions de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) en actions de classe A, numérotées de 1 à 1554 et numérotées de 1865 à 3100 (2.790 actions) et en actions de classe B, numérotées de 1555 à 1864 (310 actions B).

A cette fin, l'Assemblée DECIDE de conférer tous les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société afin de procéder à la conversion des anciennes actions en actions de classe A et actions de classe B.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article trois (3) des Statuts de la Société à l'effet de refléter la division des actions en deux (2) classe d'actions, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B, et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à leur tour subdivisées en deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et trois cent dix (310) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune».

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de créer trois (3) catégories d'administrateurs au sein du conseil d'administration, c'est-à-dire, des administrateurs de catégorie A, des administrateurs de catégorie B et des administrateurs de catégorie C, et DECIDE que la candidature des administrateurs de catégorie A sera proposée par les actionnaires détenant les actions de classe A, la candidature des administrateurs de catégorie B sera proposée par les actionnaires détenant les actions de classe B, et la candidature des administrateurs de catégorie C sera proposée conjointement par les actionnaires détenant des actions de classes A et ceux détenant des actions de classes B.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article cinq (5) des Statuts à l'effet de refléter la décision ci-dessus, et de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société (le «Conseil d'Administration»). Le Conseil d'Administration doit à tout moment être composé d'au moins trois (3) catégories d'Administrateurs, désignées respectivement les «Administrateurs de Classe A» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe A, les «Administrateurs de Classe B» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe B, les «Administrateurs de Classe C» qui sont nommés par l'assemblée générale à partir d'une liste de candidat(s) proposée par les actionnaires détenant les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Les administrateurs de chacune des catégories, sont nommés pour une durée qui ne peut pas excéder six années et sont rééligibles.

Les administrateurs sont désignés et révoqués par une majorité qualifiée de 91% au moins des actionnaires présents ou représentés. Les Assemblées Générales dont l'ordre du jour inclura des modifications des administrateurs de la Société réunissent un quorum de 67% au moins de tous les actionnaires («majorité qualifiée»). Toute décision visant à modifier le présent paragraphe sera prise par décision de l'assemblée générale agissant conformément aux règles de majorité qualifiée.

Les présentes stipulations relatives à la majorité qualifiée et la désignation des administrateurs sont limitées à la date de survenance du premier des événements suivants:

(a) accomplissement de l'obligation de la Société de s'acquitter du paiement du montant du Nouveau Prêt AV tel qu'il est précisé dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012 au profit de ALLIED VISION LIMITED, ainsi que l'accomplissement de l'obligation de la Société de s'acquitter du paiement du Nouveau Prêt PG tel qu'il est précisé dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012 au profit de M Philip Grant, selon lequel ledit remboursement sera réputé accompli si les actionnaires suivants (ou l'un d'entre eux): M Hála, Mme Bednaříková, M Procházka, M Sedláček, Mme Coufalová, Mme Výborná, Mme Zervanová et Mme Hálová (ensemble les «Prêteurs»), ou leurs successeurs de droit, déposent le montant des deux facilités de paiement (i) sur le compte bancaire de Monsieur Philip Grant et de ALLIED VISION LIMITED ou (ii) sur le compte séquestre détenu par un tribunal tchèque, toutefois, seulement si, ni Monsieur Philip Grant ni ALLIED VISION LIMITED n'a communiqué lesdits comptes bancaires aux Prêteurs malgré une demande écrite de ces derniers les enjoignant de le faire, ou

(b) l'un des événements suivants survient:

(i) Monsieur Philip Grant cède ses actions dans la Société en violation de l'Accord Cadre du 29 juin 2012, alors que la transmission des actions de Monsieur Philip Grant (par voie d'héritage par exemple) ne constitue pas une Cession d'Action non-conforme, ou

(ii) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur de Catégorie B, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou

(iii) Monsieur Philip Grant ne se joint pas à la proposition à candidature de l'Administrateur de Catégorie C par tous les Prêteurs, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, sans aucune raison significative pour Monsieur Philip Grant, cependant, seulement si le candidat proposé en qualité d'Administrateur de Catégorie C réunit les exigences suivantes: l'Administrateur de Catégorie C est nommé parmi les candidats à la gérance de OCRA (Luxembourg) S.A., B.P. 878 19, Rue Aldringen, L-2018 Luxembourg, ou d'une autre société indépendante et reconnue fournissant des services de candidats à la gérance d'une qualité similaire ou meilleure, et qui soit située à Luxembourg ou que l'Administrateur de Catégorie C soit une personne différente approuvée par écrit par tous les actionnaires de la Société, ou

(iv) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur TESLA Properties conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou

(v) Monsieur Philip Grant ne propose pas l'Administrateur TESLA Holding conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle tous les Prêteurs lui ont demandé, par écrit, de le faire, ou,

(vi) Monsieur Philip Grant n'exerce pas son droit de vote attaché aux actions de la Société, de sorte que tous les Administrateurs de la Société soient élus selon la procédure précisée dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(vii) l'Administrateur de Catégorie B ne signe pas un document, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs, la Société agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon l'Accord Cadre du 29 juin 2012), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de la Société ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(viii) Monsieur Philip Grant ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, les instructions adressées à l'Administrateur de Catégorie C sur les bases desquelles l'Administrateur de Catégorie C doit signer un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs de la Société, la Société agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon l'Accord Cadre du 29 juin 2012), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de la Société ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(ix) l'Administrateur TESLA Properties nommé sur la proposition de Monsieur Philip Grant en ladite qualité d'Administrateur TESLA Properties, ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs TESLA Properties, TESLA Properties agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon les présentes), cependant seulement si (i) ledit agissement n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement de TESLA Properties ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(x) l'Administrateur TESLA Holding nommé sur la proposition de Monsieur Philip Grant en ladite qualité d'Administrateur TESLA Holding, ne signe pas, endéans un délai de quinze (15) jours ouvrés, un document, suite à la signature duquel, par les autres Administrateurs TESLA Holding, TESLA Holding agit à l'égard des tiers, bien que tous les Prêteurs aient demandé par écrit à Monsieur Philip Grant de le faire, (par une demande remise à Monsieur Philip Grant selon les présentes), cependant seulement si (i) ledit agissement de TESLA Holding n'est pas interdit par les dispositions légales généralement contraignantes ou par l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et qu'il est conforme à l'objectif de l'Accord Cadre du 29 juin 2012 et/ou (ii) le sujet, l'effet ou la conséquence dudit agissement ne dégrade pas la position de Monsieur Philip Grant en tant que prêteur de la Société ou menace l'échéance ou l'exigibilité du paiement du Prêt PG telles que définies dans l'Accord Cadre du 29 juin 2012, ou

(xi) Monsieur Philip Grant ne paie pas à la Société, conformément à l'Accord Cadre du 29 juin 2012, un montant correspondant au montant des dettes de la Société existantes en date du 29 juin 2012 mais qui n'est pas précisé à l'article 20.2 de l'Accord Cadre du 29 juin 2012.

Si le mandat d'un des administrateurs cesse ou si l'un des administrateurs est dans l'incapacité d'accomplir son mandat pendant une période excédant trente (30) jours et, concurremment que, les actionnaires sont dans l'incapacité, pour une raison quelconque, de prendre la décision, par Assemblée Générale, de nommer un nouvel administrateur conformément aux règles précisées ci-dessus endéans un délai de trente (30) jours à compter de la cessation dudit mandat ou de l'incapacité d'accomplir ledit mandat, les autres administrateurs sont autorisés à coopter un troisième administrateur conformément aux règles précisées ci-dessus, dont la durée du mandat durera jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article six (6) de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne un Président à chaque réunion. Le Conseil d'Administration peut délibérer et décider valablement si la majorité de ses membres est présente et seulement si un Administrateur de Catégorie A, un Administrateur de Catégorie B, et un Administrateur de Catégorie C sont présents au sein de cette majorité.

La Société peut également octroyer des pouvoirs particuliers par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) administrateurs, qui devront inclure la signature d'un administrateur de catégorie A, une signature d'un administrateur de catégorie B et une signature d'un administrateur de catégorie C.»

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de requalifier les administrateurs existants de la Société, dont le mandat, dans chacun des cas, continue jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice social de 2018, de la manière suivante:

(i) Monsieur Robert Němec, Administrateur de Classe C, né à Prague (République Tchèque), le 30 juin 1975, résidant à Na Zeleném Vrsku 182, 251 69 Velké Popovice (République Tchèque), proposé à candidature conjointement par les actionnaires détenant des actions de classe A et les actionnaires détenant des actions de Classe B;

(ii) Monsieur Jan Vyborný, Administrateur de Classe A, né à Prague (République Tchèque), le 23 avril 1977, résidant à Parikova 910/9a 19000 Prague (République Tchèque), proposé à candidature par les actionnaires détenant des actions de classe A; et

(iii) Monsieur Philip Denis Grant, Administrateur de Classe B, né à Dublin (Irlande), le 29 janvier 1949, 76 Waterloo Road, Ballsbridge, Dublin (Irlande), proposé à candidature par les actionnaires détenant des actions de classe B, pour une durée débutant à l'expiration de son mandat actuel jusqu'à l'assemblée générale se prononçant sur l'exercice social de 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, s'élève environ à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ou de celle de leurs mandataires, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux membres du bureau, lesdits membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156816/618.

(150172880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Chaplin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 157.087.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 22 septembre 2015.

NEW CHAPLIN S.A.R.L.

L-4381 EHLERANGE

Référence de publication: 2015156918/12.

(150172295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Chaplin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 157.087.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 22 septembre 2015.

NEW CHAPLIN S.A.R.L.

L-4381 EHLERANGE

Référence de publication: 2015156919/12.

(150172305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Chaplin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 157.087.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 22 septembre 2015.

NEW CHAPLIN S.A.R.L.

L-4381 EHLERANGE

Référence de publication: 2015156920/12.

(150172310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156922/10.

(150172756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156923/10.

(150172759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Nigmatek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.290.

Les comptes annuels au 31.05.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015156924/10.

(150172209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Nordstad Fashion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156925/9.

(150172430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Aceras Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Wilhelmus Casparus Petrus JONGMAN employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015157205/15.

(150173822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Octopus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156926/9.

(150172378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Oerlikon Balzers Coating Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, route de Bascharage, Zone Industrielle Haanebesch.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156927/9.

(150172219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Oerlikon Balzers Coating Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, route de Bascharage, Zone Industrielle Haanebesch.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156928/9.

(150172220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Oasis Braun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156935/9.

(150172581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.225.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 Septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit

- D'accepter la démission de Messieurs Mark Harris et Stuart Sarnoff en tant que gérants de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Mr. Richard Brian Stabinsky, né le 28 Janvier 1968 à New York, demeurant professionnellement au 399, Park Avenue, 10022 New York, USA, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 Juillet 2015 et pour une durée illimitée.

- de nommer Mr. Thomas More Larkin, né le 21 Février 1964 au New Jersey, demeurant professionnellement au 399, Park Avenue, 10022 New York, USA, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 Juillet 2015 et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015157199/18.

(150173406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

OMP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156937/9.

(150172934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Orion Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 187.106.

—
Les comptes annuels de la période du 09/05/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156939/10.

(150172433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Pammon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 141.717.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015156940/12.

(150172300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Cybergun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 101.538.

—
Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2015 que les mandats des administrateurs Madame Lucile Marsac et Monsieur Jérôme Marsac, les deux demeurant 47A, rue des Aubépines, B-1180 Bruxelles, de Monsieur Vincent

Bouvet, demeurant 9/11, rue Henri Dunant, ZI Les Bordes, F-91072 Bondoufle Cedex, de Monsieur Olivier Avril, demeurant 35, rue Arthème Genteur, F-92150 Suresnes ont été révoqués.

L'assemblée nomme:

Mr Philippe Pedrini, demeurant à B-6700 Arlon, 81, rue du Pannebourg,

Mr Amaury de Botmiliau, demeurant F-44000 Nantes, 4, Impasse Saint-Stanislas

Mr Hugo Brugière, demeurant F-75008 Paris, 37, avenue Franklin Delano Roosevelt

Mr Bernard Liatti, demeurant F-74410 Saint-Jorioz, 6, Impasse du Bouchet comme administrateurs

La société se trouve engagé par la signature collective de deux administrateurs.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015157317/23.

(150173750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Sentinel Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.230.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Sentinel Group Holdings S.A. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.230, incorporated by a notarial deed drawn up by the notary Maître Cosita Delvaux on 16 September 2013, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2739 page 131450 dated 2 November 2013. The Articles have been amended for the last time on 6 August 2015 pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, and which has not yet been published in the Mémorial.

The meeting is opened at 9.00 a.m..

Mr Thomas Morana, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Caroline Ronfort, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mrs Caroline Ronfort, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Shareholders holding 100% of the share capital of the Company carrying voting rights are present or represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twelve thousand five hundred forty-four euros and ninety-five cents (EUR 1,112,544.95.-) in order to bring it from its current amount of one million one hundred eighty-nine million three hundred (EUR 1,189,300.-) to seventy-six thousand seven hundred fifty-five euros and five cents (EUR 76,755.05) through the cancellation of twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred two (23,980,402) Class A4 Preference Shares, two hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-nine (269,589)

Class B4 Preference Shares, twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A3 Preference Shares, two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B3 Preference Shares, twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A2 Preference Shares, two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B2 Preference Shares, twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A1 Preference Shares, two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B1 Preference Shares, five million two hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety (5,279,990) Class A3 Ordinary Shares, one million two hundred twenty-nine thousand (1,299,000) Class B3 Ordinary Shares, six million one hundred sixty thousand five (6,160,005) Class A2 Ordinary Shares and one million five hundred fifteen thousand five hundred (1,515,500) Class B2 Ordinary Shares, of one euro cent (EUR 0.01) each, which have been repurchased by the Company on 13 August 2015 and were previously held by Sentinel Holdings S.à r.l., Skrill Holdco Limited, Siegfried Heimgaertner, Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited and Sentinel Management Holdings S.A.;

2. Subsequent amendment of article 5.1.1 of the Articles to reflect the above resolution;

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were passed unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twelve thousand five hundred forty-four euros and ninety-five cents (EUR 1,112,544.95.-) in order to bring it from its current amount of one million one hundred eighty-nine thousand three hundred euros (EUR 1,189,300.-) to seventy-six thousand seven hundred fifty-five euros and five cents (EUR 76,755.05) through the cancellation of twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred two (23,980,402) Class A4 Preference Shares, the two hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-nine (269,589) Class B4 Preference Shares, the twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A3 Preference Shares, the two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B3 Preference Shares, the twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A2 Preference Shares, the two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B2 Preference Shares, the twenty-three million nine hundred eighty thousand four hundred seven (23,980,407) Class A1 Preference Shares, the two hundred sixty-nine thousand five hundred ninety-six (269,596) Class B1 Preference Shares, the five million two hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety (5,279,990) Class A3 Ordinary Shares, the one million two hundred twenty-nine thousand (1,299,000) Class B3 Ordinary Shares, the six million one hundred sixty thousand five (6,160,005) Class A2 Ordinary Shares and the one million five hundred fifteen thousand five hundred (1,515,500) Class B2 Ordinary Shares, of one euro cent (EUR 0.01) each, and by reimbursement to the shareholders of the Company, in proportion to their respective participation in the Company.

Said payment is subject to the provisions of article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5.1.1 of the Articles to reflect the above resolution as follows:

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at seventy-six thousand seven hundred fifty-five euros and five cents (EUR 76,755.05), represented by:

(a) six million one hundred sixty thousand five (6,160,005) class A1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares" or "Class A Ordinary Shares"); and

(b) one million five hundred fifteen thousand five hundred (1,515,500) class B1 ordinary shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares" or "Class B Ordinary Shares", and which together with the Class A Ordinary Shares are referred to hereafter as the "Ordinary Shares")),

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euros (EUR 2,500).

There being no further business, meeting is closed at 9.15 a.m..

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; of the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour d'août,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sentinel Group Holdings S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.230, constituée par un acte notarié établi par le notaire Maître Cosita Delvaux en date du 16 septembre 2013, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2739 page 131450 en date du 2 novembre 2013. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 août 2015 par un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, en remplacement de Maître Cosita Delvaux, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures.

Monsieur Thomas Morana, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Madame Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Madame Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les Actionnaires ou en leur nom, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires détenant 100% du capital social de la Société ayant des droits de vote sont présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée suffisamment à l'avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cent douze mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes (1.112.544,95 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-neuf mille trois cents Euros (1.189.300 EUR) à soixante-seize mille sept cent cinquante-cinq euros et cinq centimes (76.755,05 EUR) par l'annulation de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent deux (23.980.402) Actions Préférentielles de Catégorie A4, des deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (269.589) Actions Préférentielles de Catégorie B4, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A3, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B3, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A2, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B2, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A1, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B1, cinq millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.279.990) Actions Ordinaires de catégorie A3, un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (1.299.000) Actions Ordinaires de catégorie B3, six millions cent soixante-neuf mille cinq (6.169.005) Actions Ordinaires de catégorie A2 et un million cinq cent quinze mille cinq cents (1.515.500) Actions Ordinaires de catégorie B2 d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, qui ont été rachetées par la Société et étaient précédemment détenues par Sentinel Holdings S.à r.l., Skrill Holdco Limited, Siegfried Heimgaertner, Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited et Sentinel Management Holdings S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 5.1.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente.

3. Divers

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million cent douze mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes (1.112.544,95 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-neuf mille trois cents Euros (1.189.300 EUR) à soixante-seize mille sept cent cinquante-cinq euros et cinq centimes (76.755,05 EUR) par l'annulation de vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent deux (23.980.402) Actions Préférentielles de Catégorie A4, des deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf

(269.589) Actions Préférentielles de Catégorie B4, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A3, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B3, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A2, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B2, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent sept (23.980.407) Actions Préférentielles de Catégorie A1, deux cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (269.596) Actions Préférentielles de Catégorie B1, cinq millions deux cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.279.990) Actions Ordinaires de catégorie A3, un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (1.299.000) Actions Ordinaires de catégorie B3, six millions cent soixante-neuf mille cinq (6.169.005) Actions Ordinaires de catégorie A2 et un million cinq cent quinze mille cinq cents (1.515.500) Actions Ordinaires de catégorie B2 d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et par remboursement aux actionnaires de la Société au pro rata de leur participation respective dans le capital de la Société.

Ledit remboursement est soumis aux conditions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente comme suit:

" **5.1.1.** La Société a un capital social émis de soixante-seize mille sept cent cinquante-cinq euros et cinq centimes (76.755,05 EUR) représenté par:

(a) six millions cent soixante mille cinq (6.160.005) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1" ou "Actions Ordinaires de Catégorie A");

(b) un million cinq cent quinze mille cinq cents (1.515.500) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1" ou "Actions Ordinaires de Catégorie B" et qui ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A seront ci-après dénommées les "Actions Ordinaires"),

entièrement souscrites et libérées et ayant les mêmes droits et obligations décrits dans ces Statuts. Les détenteurs d'Actions sont ensemble désignés comme les "Actionnaires".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Dont acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Morana, S. Ronfort, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 août 2015. GAC/2015/7155. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157627/193.

(150173347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Parc Belair Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.901.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 août 2015:

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme nouvel administrateur-délégué M. Marcel Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015156941/13.

(150173070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Parcel World Distribution sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.505.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156942/9.

(150172293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Parcs des Lumières S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 145.896.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARCS DES LUMIERES S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015156943/11.

(150172716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.162.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 08 juin 2015

Rectificatif au dépôt L150144433 déposé le 05 août 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 juin 2015 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de 2016 relative à l'approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice se clôturant au 31/12/2015:

- Monsieur Sven Magnus BRÄNNSTRÖM, administrateur
- Monsieur Tomi SUOJANSALO, administrateur et président du conseil d'administration,
- Monsieur Gabriel BENNET, administrateur,
- La Société KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé.

L'associé unique de la Société a par ailleurs décidé de nommer Monsieur Aidan FOLEY, né à Port Lairy/Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement à 8 - 10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet au 08 juin 2015 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2016 en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157560/21.

(150173845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

"Patrick COLLE S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 33, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 108.605.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156945/10.

(150172700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Patron Jupiter Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.724.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015156946/10.

(150172787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Po Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156950/10.

(150172294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Prater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015156951/12.

(150172949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.153.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015156989/12.

(150172359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Les comptes annuels de la société Project Minerva Holding S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156954/10.

(150172381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Les comptes annuels de la société Project Minerva Properties S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156955/10.

(150172383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Steam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.802.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015157071/12.

(150172642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

SHCO 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.529.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157046/10.

(150172404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Prima Management AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 106.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015156952/13.

(150172252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.
